n° 2 du 11 mars 2015
publié le 13 mars 2015

Syndicat Mixte de Gestion
Conservatoire à Rayonnement Départemental
« Olivier Messiaen »

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »
17, rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS
Tél. 04.92.31.52.36.

ORDRE DU JOUR

– 1ère séance 10 h – Débat d'Orientation Budgétaire –

Acte	Référence	Intitulé	
		Approbation du procès-verbal de séance du 12 février 2015	**3**
Délibération	D-2015-08(11/03/2015)	Débat d'Orientation Budgétaire 2015	**8**

– 2ème séance 10 h 30 –

Acte	Référence	Intitulé	Page
Rapport	R-2015-09 (11/03/2015)	Approbation du budget primitif 2015	**9**

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »

CONSERVATOIRE
musique danse théâtre

Procès-verbal de séance du 12 février 2015

Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire

Etaient présents :
Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat
Monsieur Robert LAURENTI, 1er Vice-Président, représentant DLVA
Monsieur Pierre SUZOR, 2ème Vice-Président, représentant la CCABV
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale

Assistaient également à la séance :
Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, Directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint de DLVA

Etaient absents excusés :
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération
Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général

Ordre du jour

Questions soumises à approbation :

1. Approbation du PV du 18 décembre 2014.
2. Orientations budgétaires 2015
3. Compte administratif 2014
4. Reprise du résultat de l'exercice 2014
5. Budget Primitif 2015
6. Demande de subvention au titre du FRAIM
7. Demande de subvention au titre du soutien au parcours artistique auprès de la DRAC
8. Convention d'adhésion au service intercommunal de médecine professionnelle

Question pour information

Marché pianos

1

Le quorum étant atteint, le comité syndical démarre sa réunion à 14 heures.

Approbation du PV du 18/12/2014

Adopté à l'unanimité.

Rapport sur les orientations budgétaires 2015

Pierre SUZOR indique qu'il est mandaté par la CCABV pour s'opposer au budget. Le budget de la CCABV enregistre une diminution de 10 % dans tous les secteurs, il n'est donc pas concevable que la participation augmente, d'autant qu'il y a un excédent de fonctionnement de 240 000 €. Il propose que l'on puise dans cet excédent afin de rester sur le même montant qu'en 2014.

Sylviane CHAUMONT fait remarquer que l'augmentation des participations résulte du désengagement de la DRAC.

Pierre SUZOR répond que le problème ne vient pas du budget tel qu'il est proposé mais de l'existence de l'excédent qui est utilisé comme un fonds de roulement pour la paye de janvier. Les Présidents des structures devant se rencontrer après les élections départementales, il indique que l'augmentation des participations doit être gelée, dans l'attente de décisions. Par ailleurs, la CCABV s'engage à proratiser sa participation dès le début de l'année afin que la paye des agents puisse être honorée en janvier. La participation de la CCABV sera votée au même montant que 2014 lors de la présentation du budget de la communauté de communes le 17/02.

Robert LAURENTI indique que les contraintes budgétaires sont les mêmes pour DLVA. Il fait également part de la décision de ne pas voter le budget en l'état et souhaite que le montant de la participation soit identique à 2014 pour DLVA. Il précise que la participation peut être versée en deux fois, sous forme d'acompte en janvier et le solde en juin, permettant ainsi au conservatoire d'avoir un fonds de roulement pour la paye.

Félix MOROSO rappelle que les participations sont des dépenses obligatoires des intercommunalités et du Conseil général. Néanmoins, il n'est pas question pour lui de voter le budget en l'état si les deux collectivités ne sont pas d'accord. Il est favorable à ce que l'excédent de fonctionnement permette la stabilisation des participations au même niveau que 2014 mais il insiste sur le fait que cela ne réglera pas le problème du coût du conservatoire.

Robert LAURENTI souhaite qu'il soit acté qu'une commission de travail devra se réunir pour trouver une solution de diminution des dépenses faisant suite aux orientations stratégiques qui auront été fixées, et ce avant le mois de juin 2015.

Félix MOROSO fait part de ses doutes quant à la diminution du coût de fonctionnement. A son sens, cela ne peut se faire qu'en supprimant des postes au détriment de l'enseignement. Il rappelle que plusieurs réunions se sont tenues entre Présidents.

François MONIN indique qu'au titre de l'aménagement du territoire et compte tenu de la spécificité territoriale et démographique de notre département, l'Etat ne doit pas être dans la même ligne de désengagement. A titre d'exemple, l'Etat et la Région seraient prêts à investir 2 millions d'euros dans le planétarium de St Michel l'Observatoire. Dans les débats existants, il faudrait mettre l'accent sur les services publics structurants existants.

Il est proposé que le débat d'orientation budgétaire soit repoussé au mercredi 11 mars 2015 à 10 heures.

Christine JOLY présente un document sur l'évolution de la masse salariale de 2015 à 2020.

La séance sur les orientations budgétaires est clôturée à 15 heures.

——oo0oo——

Une nouvelle session du Comité syndical a lieu.
Le quorum étant atteint, la réunion démarre à 15 heures 15.

Rapport sur le compte administratif 2014
Christine JOLY présente les différents éléments du compte administratif 2014 qui correspond en tous points au compte de gestion.
Le compte administratif est soumis à l'approbation des élus.

Adopté à l'unanimité

Rapport sur la reprise du résultat de l'exercice 2014
Christine JOLY présente les résultats de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2014. Il est proposé de reporter ces résultats 2014 de la façon suivante :

- en section de fonctionnement : 240 146.33 €-
- en section d'investissement : 52 240.20 €

La reprise du résultat 2014 sur le budget 2015 est soumise à l'approbation.

Adopté à l'unanimité

Rapport relatif au Budget Primitif 2015
Il est proposé que le vote du budget soit reporté au mercredi 11 mars 2015. Le montant des participations des trois financeurs – DLVA, CCABV et Département – sera présenté au même niveau qu'en 2014.

Rapport relatif à une demande de subvention au titre du FRAIM
Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil régional concernant le programme d'investissement en instruments pour l'exercice 2015.
La subvention sollicitée s'élève à 22 182 € correspondant à 60 % du montant TTC global du programme soit 36 970 €.

Adopté à l'unanimité

Rapport relatif à la demande de subvention au titre du soutien au parcours artistique auprès de la DRAC
Il est proposé de déposer auprès de la DRAC un dossier de demande de subvention au titre des différentes actions à destination des élèves du département.
Le programme d'actions s'élève à 84 922 € et la subvention sollicitée est de 62 665 €.

Adopté à l'unanimité

Convention d'adhésion au service intercommunal de médecine professionnelle
Le service intercommunal de médecine professionnelle indique une nouvelle tarification pour 2015. Il est donc nécessaire de signer un avenant à la convention initiale.

Adopté à l'unanimité

Marché pianos

Christine JOLY présente les éléments du marché concernant l'acquisition d'un piano ¼ de queue et d'un pian droit.

La séance est clôturée à 16 heures 30

Félix MOROSO, Président	
Robert LAURENTI, 1er Vice-Président	
Pierre SUZOR, 2ème Vice-Président	
Françoise BERINGUIER-BOYER	
Sylviane CHAUMONT	

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 2015 à 10 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 19 février 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur René MASSETTE, Conseiller général

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Monsieur François MONIN, directeur général adjoint du Conseil général
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

Etaient absents excusés :

Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale

Délibération n° D-2015-08 (11/03/2015)

<u>OBJET</u> : Débat d'orientation budgétaire 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** le débat d' orientations budgétaires pour l'année 2015 ;

- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 11 mars 2015.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion

Félix MOROSO.

Délibération n° D-2015-09 (11/03/2015)

<u>OBJET</u> : Budget Primitif 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11 mars 2015 concernant le Budget Primitif 2015 du Syndicat Mixte de Gestion,

Exposé des motifs –

Le Président présente les différents éléments du Budget Primitif 2015 conformément à l'annexe ci-jointe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'accepter la reprise du résultat de clôture cumulé de 240 146.33 € en section de fonctionnement ;

D'accepter la reprise du résultat de clôture cumulé de 52 240.20 € en section d'investissement ;

D'approuver les montants des participations statutaires des trois collectivités inscrits au Budget 2015 en section de fonctionnement et en section d'investissement tel qu'indiqué ci-dessous :

SECTION	Chapitre	DLVA	CCABV	Conseil général
Fonctionnement	74	867 710.16	673 414.01	571 726.50
Investissement	13	4 358.84	3 383.99	8 706.50
Participation totale		**872 069**	**676 798**	**580 433**

De voter le budget primitif 2015, joint en annexe, par chapitre qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- 2 579 737.10 € pour la section de fonctionnement
- 92 777.03 € pour la section d'investissement

Résultats du vote :

Nombre de sièges	collectivité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	DLVA	**1**	**0**	**0**
2	CCABV	**2**	**0**	**0**
4	Département	**3**	**0**	**0**

D'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 11 mars 2015.
Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.